

Commission départementale du Statut de l'Arbitrage

Procès-verbal n°2

Réunion du :	18 Septembre 2026
À :	9h30 – Réunion dématérialisé (téléphonique)
Présidence :	M. Georges DAGANI
Secrétaire	M. Christian BOUTADE
Présents :	Mrs Claude BOUILLET, Bertrand BIANCIOTTO, Stéphane BROCCQ, François ESPADA, Alain MAZON, Patrice HEURGUE, Sauveur ROMAGNOLE

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 97.1 du règlement intérieur du District)

Ordre du jour : Rectification du PV N°1

A la suite de son repêchage en U15 Territoire, le club de Nîmes Soleil Levant affecte son muté supplémentaire à l'équipe U15 Territoire.

La commission approuve et valide ce changement.

PROCHAINE REUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le Président de Séance
MR Georges DAGANI



Le secrétaire de séance
MR Christian BOUTADE

